

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

66^{ème} Session plénière

Strasbourg, 10 – 13 juin 2014

Conseil de l'Europe
PALAIS (bâtiment principal)
Salle 9

Ordre du jour annoté

1. Ouverture de la réunion

M. Jan Kleijssen, directeur de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit, Conseil de l'Europe, ouvrira la réunion à 14h00.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

Le Comité est invité à adopter l'ordre du jour de sa réunion plénière et à déterminer le calendrier des travaux.

3. Futures activités et priorités du CDPC

a. Passage en revue des instruments juridiques du Conseil de l'Europe en matière pénale

A la suite de la décision du Bureau sur ce point (voir document CDPC-BU (2014) 2), le CDPC est invité :

- à examiner le document préparé par le Secrétariat (voir document CDPC 2014 10) contenant toutes les informations pertinentes sur les conventions dont la responsabilité incombe directement au CDPC (à savoir le nombre de ratifications et de signatures, les Etats parties à ces conventions, si le sujet des différentes conventions a récemment été traité par d'autres instruments internationaux ou non, leur date d'entrée en vigueur) ;
- à tenir une discussion préliminaire sur la manière dont devrait être entrepris à l'avenir l'examen de ces conventions et à charger le Bureau de préparer un document sur la mise en œuvre/l'évaluation de ces conventions à présenter au CDPC lors de sa réunion plénière de décembre 2014.

Le CDPC procédera également à un échange de vues avec les présidents du PC-OC, Mme Joana Gomes Ferreira, et du T-CY, M. Markko Künnapu, sur la mise en œuvre/l'évaluation des conventions dont leurs comités sont responsables, conformément à la décision n° 9 prise par le Comité des Ministres le 10 avril 2013 (« Passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe – Rapport du Secrétaire Général »), mercredi et vendredi respectivement.

b. Préparation d'un document/rapport en vue d'identifier des nouvelles formes de comportements qui ont émergé ces dernières années en lien avec l'utilisation des technologies modernes et qui ont mis en lumière d'éventuelles *lacunae* dans le droit pénal / sanctions

M. Yves Charpenel, Premier Avocat Général à la Cour de Cassation de France, fera une présentation sur la thématique de l'impact légal et comportemental des technologies modernes. La présentation aura lieu après l'ouverture de la session, le mardi à 14h00.

Le CDPC devrait commencer à réfléchir aux modalités de mise en œuvre de cette tâche qui figure dans les résultats attendus de son mandat pour les années 2014-2015.

Il pourrait demander au Bureau d'élaborer, avec l'aide du secrétariat et l'assistance éventuelle d'un ou plusieurs consultant(s)/expert(s), un document/rapport mettant en lumière les développements les plus significatifs s'agissant de l'utilisation (abusives) des technologies modernes qui a émergé ces dernières années et les nouvelles formes de comportements délictueux à cet égard qui nécessiteraient d'être pris en compte dans les systèmes de droit pénal matériel/procédural, en identifiant notamment les éventuelles lacunes dans le droit pénal matériel/procédural en vigueur.

4. Suites à donner à la 31^e Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice (Vienne, 19-21 septembre 2012) : « Réponses de la justice à la violence urbaine »

Le CDPC est invité à prendre acte des informations communiquées par son secrétaire, M. Carlo Chiaromonte, sur les suites à donner à la dernière conférence internationale des ministres de la Justice et en particulier 1) sur la conférence internationale qui se tiendra à Lisbonne sur le thème de « la violence urbaine » les 23 et 24 octobre 2014 (voir le document de réflexion CDPC (2014) 6)) et 2) sur l'état d'avancement de l'élaboration d'un document de travail par une consultante, Mme Josiane Bigot.

Le CDPC aura mardi après-midi un échange de vues avec Mme Josiane Bigot au sujet des deux documents de travail qu'elle a préparés (« Rapport préliminaire sur les réponses de la justice à la violence urbaine impliquant des jeunes » et le questionnaire) et s'entretiendra avec elle de la manière dont il conviendrait de poursuivre son travail et celui consacré au thème de la Conférence de Lisbonne.

5. Conseil de coopération pénologique (PC-CP) – échange de vues avec le président, M. Mauro Palma

Le CDPC est invité à tenir un échange de vues avec M. Mauro Palma sur les principales conclusions des dernières réunions du Groupe de travail du PC-CP. Il devrait également examiner le projet d'ordre du jour annoté de la prochaine session plénière du PC-CP (5-7 novembre 2014) et formuler tous les éventuels commentaires/suggestions qu'il jugera appropriés.

a. Préparation de la 19^e Conférence du Conseil de l'Europe des Directeurs d'administration pénitentiaire (CDAP) 17-18 juin, Helsinki

Le CDPC est invité à examiner les documents relatifs à la prochaine CDAP, en particulier le projet de programme, le résumé des présentations et les curriculum vitae des intervenants, ainsi que les informations communiquées par la secrétaire du PC-CP, Mme Iliana Taneva, et à faire les commentaires qu'il estime nécessaires s'agissant de l'organisation et des aspects concrets de la

conférence.

b. SPACE

Le CDPC est invité à prendre acte de la présentation faite par le Prof. Marcelo Aebi des résultats des enquêtes SPACE I (prisons) et SPACE II pour 2012 (sanctions et mesures appliquées dans la communauté).

6. Promotion de l'intégrité du sport pour lutter contre la manipulation des résultats sportifs, notamment les matchs arrangés

a. Convention du Conseil de l'Europe contre la manipulation des compétitions sportives

Le CDPC est invité à prendre note des informations sur les récents développements liés au processus de négociation d'une convention contre la manipulation des compétitions sportives fournies par son président, M. Jesper Hjortenber, et le secrétaire exécutif de l'APES, M. Stanislas Frossard.

Le CDPC devrait examiner et approuver « l'Avis du CDPC sur le projet de Convention du Conseil de l'Europe contre la manipulation des compétitions sportives » (voir le document CDPC (2014)5) et charger le secrétariat de le communiquer à l'APES. Concernant l'aspect procédural lié à l'avis, le président du CDPC a, le 5 mai 2014, adressé un courriel à toutes les délégations du CDPC.

b. Faisabilité d'un Protocole additionnel à la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption (STE No. 173)

Le CDPC est invité à prendre en considération la décision du GRECO concernant la faisabilité d'un Protocole additionnel à la Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption (STE No. 173) : le GRECO « estime qu'il est prématuré de prendre une décision ferme à ce sujet car la question mérite d'être davantage examinée, notamment à la lumière des résultats du travail en cours au sein de l'Accord partiel élargi sur le Sport (APES) sur un projet de convention contre la manipulation des compétitions sportives » et à décider des suites à donner à cette question.

7. Document/lignes directrices contenant des « dispositions type » qui établissent un certain nombre de règles à être dûment considérées par les comités d'experts dans leurs travaux de rédaction en tant que base à suivre pendant les futures négociations concernant toute éventuelle convention dans le domaine pénal

Le CDPC est invité à prendre note de l'exposé de M. Hans-Holger Herrfeld sur les travaux préliminaires menés à ce jour, à examiner le document « Projet de dispositions modèles – avant-projet de plan » et à discuter des modalités de mise en œuvre de ce projet à l'avenir. Il devrait approuver la proposition du Bureau de constituer un petit groupe d'experts (composé par exemple d'un membre du PC-OC, des présidents d'anciens groupes d'experts chargés de la rédaction de conventions et du Secrétariat du Conseil de l'Europe) qui pourrait aider M. Herrfeld à finaliser les travaux sur les dispositions modèles.

8. Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC) – échange de vues avec la présidente, Mme Joana Gomes Ferreira

Le CDPC est invité à prendre acte de la liste des décisions de la 66^{ème} réunion du PC-OC qui a eu lieu du 19 au 21 mai 2014 (voir document PC-OC (2014)02) et à tenir un échange de vues avec Mme Joana Gomes Ferreira sur des sujets d'intérêt commun, en particulier la mise en œuvre/l'évaluation des conventions dont la responsabilité incombe au PC-OC (voir le point n° 3 a du présent ordre du jour annoté).

Une attention particulière est portée aux propositions d'amélioration du fonctionnement des

procédures de transfèrement en tant que suites données à la session spéciale sur la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et son Protocole additionnel durant la 65^{ème} réunion plénière du PC-OC du 26 au 28 novembre 2013. A cette occasion, toutes les parties à la Convention avaient été invitées à répondre à un questionnaire sur la mise en œuvre de la Convention sur le transfèrement des personnes condamnées et son Protocole additionnel et à formuler des propositions d'amélioration (voir la synthèse des réponses reflétée dans le document PC-OC (2013)10ADDrev).

Le CDPC est invité à envisager de confier au PC-OC la préparation d'un projet d'un ou de plusieurs instruments contraignants susceptibles de traiter les problèmes identifiés par ce dernier (voir décision n° 5.b de la 66^{ème} réunion du PC-OC).

Est par ailleurs portée à l'attention du CDPC la préparation par le PC-OC, en coopération avec d'autres comités ou organes pertinents du Conseil de l'Europe (tels que MONEYVAL) pour lesquels cette question revêt un intérêt particulier, d'une session spéciale consacrée à la saisie et la confiscation des produits du crime, y compris la gestion des biens confisqués et le partage des avoirs au cours de sa prochaine réunion plénière en novembre. Le PC-OC a pris note du fait que le CDPC doit décider des suites à donner du Livre blanc sur le crime organisé transnational dans lequel la question de la saisie et de la confiscation pourrait jouer un rôle important. Le PC-OC a abordé plusieurs sujets pertinents dans le cadre de cette session spéciale, dont notamment les confiscations qui ne sont pas fondées sur une condamnation et la charge de la preuve, la gestion des biens gelés ou confisqués, le recouvrement et le partage des avoirs (voir la décision n° 8.e).

Le CDPC est invité :

- à étudier la possibilité d'inclure cette session spéciale dans le plan d'action sur les suites à donner au Livre blanc sur le crime organisé transnational ;
- à décider des sujets qui devraient être couverts, en tenant compte des suggestions du PC-OC, et à décider également des comités et organes invités à participer à la session spéciale.

Enfin, le PC-OC demande au CDPC de prendre acte en particulier :

- de ses préoccupations face au surpeuplement carcéral et à la dégradation des conditions de détention dans certains Etats membres qui entravent de plus en plus les procédures de transfèrement et d'extradition (voir la décision n° 5a) ;
- des problèmes importants générés par l'interaction entre la procédure d'extradition et la procédure d'asile (voir la décision n° 6b).

9. Activités liées à la criminalité transnationale organisée : « Livre blanc » – échange de vues avec le Dr. Lorena Bachmaier

Le CDPC est invité à tenir un échange de vues avec Mme Lorena Bachmaier Winter, présidente de l'ancien groupe de rédaction ad hoc sur la criminalité transnationale organisée, à l'issue de sa présentation du projet final de Livre blanc, révisé après la dernière réunion plénière du CDPC. Ce dernier devrait approuver le Livre blanc et la proposition du Bureau « d'élaborer, après la session plénière de juin, un « Plan d'action » précis indiquant qu'elles initiatives il est envisagé de prendre à l'avenir. Le Plan d'action sera examiné par le CDPC à sa session plénière de décembre ».

10. Terrorisme – échange de vues avec M. Nicola Piacente, président du CODEXTER

Le CDPC est invité à prendre note des informations communiquées par le secrétariat sur la future conférence sur le terrorisme et la criminalité organisée (Malaga, 25-26 septembre). Les membres du CDPC qui souhaitent assister à la conférence sont priés de faire part de leur intérêt à participer activement à cet événement.

Le CDPC est invité à procéder à un échange de vues avec M. Nicola Piacente, au sujet des activités menées par le CODEXTER, s'agissant en particulier de ses travaux en cours sur les techniques spéciales d'enquête. A cet égard, le CDPC devrait étudier le document préparé par le

CODEXTER (« Avant-projet de document de réflexion » – document CODEXTER (2014)1) et examiner la décision pertinente prise au cours de la 26^{ème} réunion du CODEXTER (6-7 mai) de proposer « au CDPC, à MONEYVAL et au CDMSI de créer un groupe de rédaction composé de membres des comités susmentionnés et du CODEXTER, en vue d'élaborer une série de projets d'amendements à la Recommandation Rec(2005)10, pour examen et approbation par les plénières des quatre comités et adoption définitive par le Comité des Ministres ». Le CDPC est invité à décider s'il souscrit à la proposition du CODEXTER de former un groupe de rédaction conjoint.

11. Cybercriminalité – échange de vues avec M. Markko Künnapu, président du T-CY

Le CDPC est invité à tenir un échange de vues avec M. Markko Kunnapu sur des sujets d'intérêt commun et en particulier sur la mise en œuvre/l'évaluation des conventions dont la responsabilité incombe au T-CY (voir point n° 3 a. du présent ordre du jour annoté).

12. Demande de statut d'observateur adressée au CDPC par la Conférence des ministres de la Justice des pays ibéro-américains (COMJIB)

Le CDPC est invité à étudier la demande de statut d'observateur adressée par la Conférence des ministres de la Justice des pays ibéro-américains (COMJIB) et à décider de la réponse à y apporter.

13. Informations fournies par le secrétariat

Le CDPC est invité à prendre note des informations communiquées par le secrétariat sur les sous-points a. à d. ci-dessous.

a. Médicrime

b. Trafic d'organes humains

c. Délinquants dangereux

d. Informations sur les derniers développements en matière de coopération

14. Questions diverses

Le CDPC est invité à examiner la Recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe « Améliorer la protection et la sécurité des utilisateurs dans le cyberspace » communiquée par le Comité des Ministres pour information et commentaires éventuels, à prendre en considération le projet d'avis du CDPC sur la recommandation, à l'approuver et à charger le secrétariat de le transmettre au Comité des Ministres.

15. Dates des prochaines réunions

Le CDPC est invité à prendre note de la date de sa prochaine réunion (1-4 décembre 2014)